

COMPTE RENDU SOMMAIRE

De Mr SONNETTE Daniel, Conseiller Municipal

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. Adoption du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2008

Modifications sont faites sur :

- Page 1 Préambule : « Mr MONVOISIN Joël est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a assurées » en « Mr MONVOISIN Joël est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a assurées ».
- Page 1, Chap.II, art.« Emploi et solidarité » : « Des plaquettes sont disponibles en mairie, et nous proposons aux lotisseurs et aux collectivités locales de faire appel à JOB pour l'entretien des espaces verts et des chantiers de moyenne importance » en « Des plaquettes sont disponibles en mairie, et des propositions sont faites aux lotisseurs et aux collectivités locales de faire appel à JOB pour l'entretien des espaces verts et des chantiers de moyenne importance »
- Page 1, Chap.II, art.« HLM » : « Le parc Anglois est constitué de 15 logements au Pilairon, 5 logements au centre ville, 5 logements mis en service 15 octobre à la Chenillée. » en « Le parc Anglois est constitué de 15 logements au Pilairon, 5 logements au centre ville, 5 logements mis en service le 15 octobre à la Chenillée. »
- Page 4, Chap.IV, art.« SAGE » : « Le SAGE du Lay se focalise sur 9 enjeux : la qualité des eaux de surface, la prévision des risques liés aux inondations... » en « Le SAGE du Lay se focalise sur 9 enjeux : la qualité des eaux de surface, la prévention des risques liés aux inondations... »
- Page 5, Chap.IV, art.« SAGE » : « Par ailleurs, la réhabilitation des anciennes lagunes planifiée pour 2008/2009 permettra un stockage des boues importantes relevées après l'affluence estivale mais aussi le stockage des surcharges hydrauliques que la station d'épuration d'Angles reçoit à l'issue d'un évènement pluvieux. » en « Par ailleurs, la réhabilitation des anciennes lagunes planifiée pour 2008/2009. Elle permettra un stockage temporaire des surcharges hydrauliques supérieures à la capacité de traitement de la station d'épuration d'Angles en période estivale, voire également par forte pluviométrie. »
- Page 5, Chap.VI, art.« Subventions 2008 » : « Mme Le Moignier Marie-Louise défend les arguments de l'association AIDVY en raison des services rendus par elle sur la commune.» en « Mme Le Moignier Marie-Louise défend les arguments de l'association Clic Repèr'âge en raison des services rendus par elle sur la commune. »
- Page 7, Chap.XI, art.« IRL » : « Conformément à l'article R.212-9 du Code de l'Education, à l'unanimité, est favorable à cette augmentation. » en « Conformément à l'article R.212-9 du Code de l'Education, à l'unanimité, est favorable à ce maintien. »

Modifications réalisées, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

II. Compte-rendu des commissions municipales :

a) Commission «Affaires scolaires, jeunesse et sports » :

Monsieur SUJEVIC Bruno, Vice-Président de la dite commission, fait lecture du compte rendu de la réunion du 11 juillet 2008.

COMPTE RENDU :

**2^{ème} Réunion de la commission « Affaires scolaires, jeunesse et sports »
Vendredi 11 juillet 2008, 14 h 30, salle de réunion à la mairie**

Présents : Patrice Crette
Michel Renard
Daniel Sonnette
Bruno Sujevic

Personnes invitées : Jacky Delaunay
Anne Petot

Excusés : Sandrine Bryja
Didier Voltz

A. Restaurant scolaire :

Les membres de la commission sont informés que :

- ✓ Le restaurant scolaire fonctionne sur le principe de deux services. Le premier débute à 11h50 jusqu'à 12h30. Le second de 12h35 à 13h15. Dans la mesure du possible, il est important de pouvoir équilibrer les deux services.
- ✓ Pour l'année scolaire 2008-2009, l'effectif théorique des élèves qui déjeuneront au restaurant scolaire est d'environ 230 enfants inscrits.
- ✓ Les élèves bénéficiant du soutien scolaire déjeuneront au premier service.
- ✓ Les enfants mangent au ticket. Les tickets sont vendus le lundi de 16h00 à 16h45 et de 18h30 à 19h00 au restaurant scolaire par M. Delaunay. Afin de répondre à la demande de tous, la vente des tickets le vendredi de 16 h00 à 17 h 30 est à l'étude.
- ✓ M. Delaunay précise que le nombre d'enfants déjeunant le jour même n'est connu que le matin, en début de cours. La liste des élèves présents et qui déjeunent au restaurant scolaire est communiquée par les enseignants des deux écoles dans une enveloppe avec les tickets des enfants concernés. Une concordance entre la liste des élèves demi-pensionnaires et les tickets collectés est très importante pour le bon fonctionnement du restaurant scolaire.

Pour le parent amenant son enfant en maternelle après 9h15 et souhaitant que ce dernier déjeune au restaurant scolaire, il est demandé à ce qu'il se présente au restaurant scolaire pour inscrire son enfant.

Devant le nombre important de repas réalisés au cours d'une année scolaire, les membres de la commission demandent une étude du prix de revient d'un repas.

B. Ecole Le Dauphin Bleu :

- ✓ Pendant les congés scolaires, un soutien est proposé. Quatre élèves de CM1-CM2 bénéficient de ce soutien du 7 juillet au 11 juillet de 9h à 12 h et six élèves de CM1-CM2 du 25 août au 29 août de 9h à 12h.
- ✓ L'organisation de la rentrée scolaire est modifiée. La durée de la semaine scolaire est fixée à 24 heures d'enseignement scolaire pour tous les élèves à raison de 6 heures par jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les élèves qui rencontrent des difficultés pourront bénéficier de soutien. Ce soutien sera proposé le midi après le repas.
- ✓ Une sixième classe ouvre à la rentrée scolaire 2008-2009.
- ✓ Au niveau de l'équipement de cette nouvelle classe, des pupitres en bois remisés des années antérieures sont proposés. Ne reste en stock qu'une quinzaine de pupitre dont certains inutilisables. Les membres de la commission ont constaté l'état de ces pupitres. Les membres de la commission préconisent l'achat des tables et chaises correspondant à l'effectif de la nouvelle classe.
- ✓ L'achat d'un tableau triptyque pour la nouvelle classe est demandé.
- ✓ Le mobilier de la future BCD va être prochainement installé.
- ✓ Depuis la coupe du pin parasol, il existe un problème d'ombre dans la cour maternelle. La présence des enfants dans la cour n'est plus envisageable lorsque les températures grimpent et que le soleil est présent. Une étude d'installation d'un préau au-dessus du bac à sable et jusqu'au portillon va être réalisée.

C. Circuit de ramassage scolaire du car municipal :

- ✓ En vue d'une réactualisation de ce circuit, les membres de la commission demandent à ce que soient communiquées les adresses des enfants bénéficiant de ce service pour l'année scolaire 2008-2009.

b) Commission « Voirie, assainissement » et « Bâtiments »

Mr BRAY Jacques, Vice Président des commissions susnommées, présente le bilan des actions entrepris depuis le début du mandat 2008.

JUILLET 2008 :

- Avec la DDE planification du carrefour des CONCHES et de MORICQ
- Mise en forme du parking de la « CHENILLEE »
- Pose de bancs le long du mur du « Cimetière » et du « Columbarium »
- Goudronnage de la route de Fontaine jusqu'au croisement de la route du « VERGEAU »
- La « SAUR » va déplacer les trois poteaux d'incendie suivants : rue de la « BRIME », route des « CONCHES », « LA VILLE D'ANGLES »

- Les 8 et 17 juillet, rendez-vous avec les Architectes pour les travaux dans l'église : à savoir la réfection des cloches, l'électricité générale et le beffroi, le chauffage mais aussi les travaux sur les murs du champ de foire et du cimetière
- Etude rue de la PINOTERIE pour les problèmes d'inondations et de route à reprendre
- Etude pour la traversée de route de l'évacuation des toilettes du cimetière

JUIN 2008.

- Station d'épuration : étude pour la réhabilitation des lagunes
- Réactivation de l'opération Théâtre

Mr BRAY Jacques présente également le rapport du 17 juillet 2008 :

- Aménagement du carrefour de la route des « Conches », le dossier est à la DDE.
- Aménagement du carrefour devant le petit « casino », le dossier est à la DDE.
- Mise en place de quatre bancs au Cimetière.
- Les poteaux incendie du lotissement de MORICQ et du lotissement des CAILLOCHES ont été vérifiés
- Aménagement du rond-point du lotissement « LE PLESSIS » (tenue des pavés)
- Aménagement des circuits d'eaux potable, d'eaux usées, d'eaux pluviales au lotissement privé « CONCHES DE LA LOISIERE »
- Visite des lotissements «TOURNESOLS » et « Champs Gâts » pour mise au point des travaux à terminer par le lotisseur
- Mise en sécurité des boîtes de raccordements électriques au sol au niveau des arbres du « CHAMP de FOIRE », des plaques de béton seront posées rapidement.
- La visite des bâtiments communaux a été faite provisoirement.

Mr MONVOISIN Joël souligne, que malgré la réalisation du parking de la Chenillée et l'interdiction du stationnement le long de la RD 747 à proximité de l'aire de pétanque, des véhicules s'y trouvent toujours ; Il ajoute que l'objectif n'a donc pas été atteint. Madame le Maire rappelle que des panneaux de signalisation sont présents et que ce non-respect des règles de sécurité routière fera l'objet d'une présence de la Police Municipale afin de verbaliser les contrevenants.

Par ailleurs, Mr MONVOISIN Joël souligne qu'à la lecture du rapport de Mr BRAY Jacques, « une visite des bâtiments communaux a été faite provisoirement ». Il regrette, qu'après 4 mois de mandat effectif, la commission bâtiment n'ait toujours pas été conviée à une visite des bâtiments communaux.

Mr CRETTE Patrice demande également un inventaire écrit des bâtiments publics.

Madame le Maire, à l'écoute des attentes de l'équipe municipale et afin de répondre à certaines interrogations, invite le Conseil Municipal le Lundi 15/09/08 et le Samedi 20/09/08 à 10H (pour les élus non disponibles à la 1^{ère} date), à visiter les bâtiments de la commune d'Angles.

De plus, en ce qui concerne le domaine de la Voirie, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à une visite des chantiers portant aménagement en cours des lotissements privés et autres travaux de voirie communale, le Lundi 22/09/08 à 10H.

Tous les rendez-vous ont pour lieu de rassemblement le Parking de l'Ecole Publique « Le Dauphin Bleu ».

III. Acquisition d'un bus scolaire et subvention communale au budget transport scolaire 2008.

Mr VANTHUYNE Guy, Vice-Président de la Commission Finances, informe le Conseil Municipal que le 18 Juillet 2008, la commission d'appels d'offres portant acquisition d'un bus scolaire de 33 places avec option accessibilité handicapés s'est réunie et a retenu la proposition commerciale de la société « FAST Concept Car » demeurant au Poiré sur Vie (85).

Cette offre a été jugée la mieux disante compte tenu du montant (113 081.80 € TTC), des critères techniques (dimension, maniabilité, coffre à bagages, confort), du délai de livraison, du service après vente à proximité et proposant un prêt de véhicule identique de remplacement, et des options et équipements gratuits (Immatriculation, activation n°2 du chrono tachygraphe numérique, livraison à la mairie d'angles, rideaux pour vitres latérales et lunette arrière).

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce bus a actuellement une double vocation : le transport scolaire et le transport des usagers du Centre de Loisirs Permanent. A cet effet, elle souligne que la présence d'une soute à bagage permettra des sorties lointaines.

Par ailleurs, Mr VANTHUYNE Guy, souligne que le budget Transport Scolaire 2008 ne dispose que de 28 000 € de crédits disponibles. Il est donc nécessaire que le budget communal 2008 verse le complément sous forme de subvention soit 86 600 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la proposition de la commission d'appel d'offre.

L'assemblée délibérante,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de la commission d'appel d'offre
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis d'un montant de 94 550 € HT de la société « FAST Concept Car » demeurant au Poiré sur Vie (85).
- **VERSE** une subvention communale de 86 600 € au budget transport scolaire 2008 afin de financer cet achat.

IV. Avis sur la Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays né de la Mer.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par correspondance de la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement des Pays de la Loire (DRIRE) du 21 mai 2008, l'assemblée délibérante est amenée à donner son avis sur le projet de ZDE sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays né de la Mer.

Monsieur VANTHUYNE Guy, Vice-Président de la commission Environnement, diffuse une synthèse descriptive du dossier de demande de création de ZDE de la Communauté de Communes du Pays né de la Mer.

« Le périmètre de la ZDE proposée se situe sur le territoire des communes de Grues et de St Michel en l'Herm. Une partie du périmètre longe la limite communale de St Michel en l'Herm.

La ZDE s'étend sur 1276ha correspondants principalement à une zone cultivée sur un secteur rétro littoral bien exposé aux vents dominants.

Les communes limitrophes de Grues et de St Michel sont :

- L'Aiguillon sur mer
- La Faute sur mer
- La Tranche sur mer
- Angles
- St Benoist sur mer
- St Denis du Payré
- Triaize

La motivation du projet est de renforcer la solidarité entre les communes membres et promouvoir un développement durable sur l'ensemble de son territoire.

Ce projet s'inscrit dans une véritable politique de développement durable du territoire puisque la mise en place d'un parc éolien (en prenant en compte la capacité maximale de la ZDE) permettra à terme de produire de l'électricité équivalente à la consommation de l'ensemble des habitants de l'intercommunalité (hors chauffage).

Cette production d'énergie « propre » et « renouvelable » permettra à la collectivité de percevoir une fiscalité que les élus se sont engagés à réinvestir dans les projets environnementaux et sous forme d'aide aux particuliers pour le développement des énergies renouvelables dans les habitations individuelles du territoire. »

Le Conseil Municipal,

Après lecture du dossier de ZDE,

Regrettant la proximité d'un parc éolien aux abords de la réserve naturelle de St-Denis-du-Payré et de celle de la Baie de l'Aiguillon

Considérant que l'énergie éolienne est de plus en plus contestée du point de vue notamment de sa productivité,

- **DONNE**, par 13 voix défavorables, 4 abstentions et 2 pour, un avis défavorable au projet de Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays né de la Mer.

V. Personnel communal : ouverture de deux CDD et un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) au service administratif.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que devant les difficultés rencontrées liées à une charge de travail très importante du service administratif, il est nécessaire, afin d'optimiser le fonctionnement, de créer des contrats à durée déterminée. Ci-joint les postes créés par le Conseil Municipal :

- Un CDD pour besoin saisonnier du 15 juillet au 31 août 2008, vote favorable à l'unanimité

- Un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), ouvert à compter du 1^{er} septembre 2008, pour une durée de 12 mois renouvelable sur une période n'excédant pas 6 mois, vote favorable à l'unanimité
- Monsieur CRETTE Patrice pose la question des répercussions budgétaires du coût d'un CDD. On lui répond que les arrêts maladie du premier semestre 2008 n'ont pas été remplacés. Leurs remboursements partiels par les organismes sociaux permettent la prise en charge d'un CDD du 15 juillet au 31 août 2008 pour faire face aux besoins saisonniers.
- Un CDD pour besoin occasionnel d'une durée de 3 mois renouvelable 1 fois, ouvert à compter du 1^{er} septembre 2008, vote favorable avec 16 voix favorables et 3 abstentions

VI. Office de Tourisme : action en faveur de la promotion touristique

Madame le Maire propose de renouveler l'insertion d'un encart publicitaire dans le catalogue « HORIZONS VENDEE 2009 » qui est édité par le Comité Départemental du Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord à la réservation d'un encart publicitaire d'une page dans ledit catalogue pour un montant de 1 930 € HT.

VII. Taxe de séjour 2009

Sur exposé de Mr VANTHUYNE Guy, Vice-Président de la commission Finances, appuyé par Madame le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de revaloriser la taxe de séjour à compter du 15 avril 2009.

Concernant la taxe de séjour « traditionnelle », les tarifs 2009 (par personne et par jour) sont revalorisés, taxe départementale comprise, à savoir :

| | |
|---|--------|
| - Hôtels non classés et établissements assimilés..... | 0.30 € |
| - Meublés 1 * | 0.35 € |
| - Meublés 2 * | 0.45 € |
| - Meublés 3* | 0.65 € |
| - Meublés 4* et 5* | 0.95 € |

Concernant la taxe de séjour forfaitaire pour les campings, les tarifs 2009 (par nuitée et par unité d'accueil) sont également revalorisés, taxe départementale comprise, à savoir :

| | |
|---------------|--------|
| - Campings 3* | 0.45 € |
| - Campings 4* | 0.55 € |

La période de perception de ces deux taxes est fixée du 15 avril au 30 septembre 2009 et la date limite de versement est fixée au 15 octobre 2009. Les réductions et exonérations obligatoires seront appliquées, sans complément facultatif.

Cette délibération prendra effet en 2009.

VIII. Tarifs restaurant scolaire 2008/2009

Sur exposé de Mr VANTHUYNE Guy, Vice-Président de la commission Finances, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2008, une hausse sur le prix des repas servis au restaurant scolaire municipal.

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal, la confection de 28300 repas par an par le restaurant scolaire.

Monsieur CHALEMBERT-AVISSE Michel pose la question d'un forfait hebdomadaire pour soulager la gestion. Les rencontres avec le personnel ont permis d'établir que le ticket au repas permet une préparation à l'unité des repas.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le prix de revient toutes charges de fonctionnement comprises d'un repas scolaire en 2007 était d'environ de 5.50 €,

Après en avoir délibéré, sur deux propositions la proposition N°1 est retenue par 11 voix favorables, 6 voix contre et 2 abstentions

- **FIXE**, à compter du 1^{er} septembre 2008, les tarifs comme suit :
 - Ticket bleu, enfants d'ANGLES, de la JONCHERE et St- BENOIST-SUR-MER : 2.05 €
 - Ticket jaune, enfants des autres communes : 2,30 €
 - Ticket rouge, enseignants subventionnés par l'Education Nationale : 2.05 €
 - Ticket vert, enseignants non subventionnés par l'Education Nationale et personnel municipal de tous les services : 3.10 €

Cette délibération annule et remplace celle du 5 juillet 2007.

IX. Subventions municipales 2008 : complément

Monsieur VANTHUYNE Guy, Vice-Président de la commission Finances, fait part au Conseil Municipal de la demande de l'Association Gymnastique Volontaire Mixte d'une subvention communale de 500 €.

La commission Finances, considérant que les cours de gymnastique section enfant sont supprimés, propose de verser 300 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **VERSE**, par 17 voix favorables et 2 abstentions, 300 € à l'Association Gymnastique Volontaire Mixte, au titre de la subvention communale de fonctionnement 2008.

X. Pavillons Soleil : mission ponctuelle de contrôle des travaux déléguée à un conseiller municipal

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'entretien au Pavillon Soleil n°6 confiés à l'association « JOB Insertion ».

Elle souligne qu'un besoin de contrôle ponctuel des travaux est nécessaire.

A cet effet, Madame le Maire délègue à Mr MONVOISIN Joël, conseiller municipal, une mission ponctuelle de contrôle de travaux des Pavillons Soleil.

Les élus sont également informés

- qu'une réunion de chantier portant pré-réception des travaux au Pavillon Soleil n°6 est fixée le Mercredi 23/07/08.
- qu'une visite de tous les logements sera effectuée dans chacun des 10 logements ce même 23 juillet 2008 afin de quantifier les travaux qu'il serait nécessaire d'y envisager et éventuellement de soumettre au propriétaire.

XI. Magazine municipal septembre 2008

Monsieur SUJEVIC Bruno, Vice-Président de la dite commission, fait lecture du compte rendu de la réunion du 16 juillet 2008.

COMPTE RENDU :

**4^{ème} Réunion de la commission « Information et Communication »
Mercredi 16 juillet 2008, 18 h 15, salle de réunion à la mairie**

Présents : Sandrine Bryja
Michelle Bugeaud
Odile Sergent
Bruno Sujevic

Excusé : Didier Voltz

a) Agenda municipal :

La commission ne donne pas suite pour la réalisation de cet agenda édition 2009. La question se posera pour une édition ultérieure.

b) Magazine municipal :

Les travaux de la commission ont porté sur le contenu du magazine communal (1 parution pour l'année 2008, courant septembre).

Les membres de la commission constatent un bon retour d'articles suite au courrier envoyé à chaque président d'association ainsi qu'aux responsables des institutions.

Tout en gardant la primeur pour les lecteurs du prochain magazine, quelques informations sur le contenu :

✓ Nombre de pages : 20 pages A4.

✓ Titre de l'imprimé : L'Actualité Angloise.

✓ Contenu du numéro de septembre :

- Le mot de Mme Le Maire.
- Une page « brèves » reprenant une sélection des moments forts de notre commune.
- Des articles sur des événements ou des personnes.

- Un ou deux dossiers.
- La rubrique « vie pratique ».
- La vie associative.
- L'état civil.
- La rubrique « déclarations de travaux, permis de construire ».
- Les comptes rendus sommaires des conseils municipaux.
- L'agenda des manifestations.

Les membres de la commission prennent connaissance des conditions de diffusion du magazine par La Poste :

- ✓ Un délai de 15 jours est nécessaire pour la distribution des magazines dans les boîtes aux lettres.
- ✓ La Poste n'assure que la distribution des résidences principales.
- ✓ Pour les résidences secondaires, un exemplaire sera disponible en Mairie.

Les membres de la commission constatent un accroissement du nombre de résidents sur la commune. C'est pourquoi ils préconisent une réalisation de 1 500 exemplaires.

Les membres de la commission prennent connaissance du coût de réalisation du magazine par la société « Aunis Création » :

- ✓ 2 360 € HT pour 1 500 exemplaires.

Ainsi que du coût pour la diffusion du magazine par La Poste :

- ✓ 190,74 € HT.

c) Le site internet :

Les membres de la commission constatent que la page « actualités » s'étoffe au niveau du contenu. De nombreux articles relatifs à notre vie communale sont présents et sont mis en ligne rapidement.

XII. Communications diverses

a) Conseil Général : Plan Vendée Energie 2010

Dans le cadre du Plan Vendée Energie 2010, le Département souhaite soutenir la réalisation d'opérations novatrices dans le domaine des nouveaux quartiers d'habitations ou « quartiers d'habitations écologiques ».

Les opérations qui pourraient être aidées par le Département devront répondre à trois exigences :

- Une exigence de qualité esthétique tenant compte des singularités architecturales et urbaines locales.
- Une seconde exigence d'urbanisme humanisé portant conception de quartiers favorisant l'atmosphère de convivialité entre les générations.
- Une troisième exigence de maîtrise de l'énergie portant conception de quartiers où chaque logement devra tirer le meilleur parti du contexte climatique et géologique local.

A cet effet, le Département de Vendée a adopté un programme d'aide financière pouvant atteindre au maximum 15 000 € pour la maîtrise d'œuvre et 50 000 € pour la maîtrise d'ouvrage, par opération.

Les aménageurs privés ou publics souhaitant présenter un dossier sont invités à contacter le Conseil Général de Vendée, Direction de l'Environnement et de l'Aménagement.

b) SyMPTAMM : Information sur le programme d'action pour les subventions CTU de la Région des Pays de La Loire

Le Conseil Municipal est informé que l'opération de réhabilitation de l'Eglise d'Angles est inscrite au programme du Contrat Territorial Unique (CTU), programme de subventionnement de la Région des Pays de La Loire.

Le syndicat référant sur le plan local, le SyMPTAMM, a recueilli dernièrement les dernières informations relatives à l'avancée des différents projets des communes et communautés de communes.

En ce qui concerne, les travaux de l'Eglise d'Angles, bâtiment protégé, l'opération est dans une phase de mise en concurrence d'architecte du patrimoine, afin de mandater l'un d'eux pour le montage du dossier et le suivi des travaux, condition de départ obligatoire pour que l'opération soit subventionnée.

c) Planification des prochaines réunions du Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le Mardi 23 septembre 2008 à 20 heures.

XIII. Questions diverses

a) Travaux de voirie communale :

Mr BRAY Jacques, Vice-Président de la commission Voirie, énonce les travaux complémentaires qu'il envisage de réaliser sur l'année 2008 et souligne que ceux-ci ne dépassent pas l'enveloppe budgétaire attribuée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 avril 2008 soit 182 730 € TTC.

Les travaux concernés sont :

- Trottoirs Rue de la Brime et Rue Réaumur pour sécuriser la sortie des écoles
- Prolongement de trottoirs, arrachage de sapins, réfection partielle de la chaussée Rue de la Moulinette
- Réfection trottoirs et marquage au sol signalisation routière au carrefour Rue Nationale/Rue du Calvaire
- Conduite d'eaux usées pour relier les WC du cimetière au réseau public

b) Compte-rendu de l'entrevue avec la Direction des Infrastructures Routières et Maritimes :

Cet entretien a permis de souligner les futurs aménagement sur et/ou à proximité des Routes Départementales.

- Carrefour giratoire au Clos Cottet :

La commune est appelée à participer au financement de ce rond point à hauteur de 25% du coût global soit environ 100 000 €. Cette participation pourra être étalée sur quatre années

- Déconstruction du Pont du Beau Cornet :

Cet ouvrage, situé sur l'ancienne voie départementale, ne présentant plus d'utilité sur le plan des cheminements piétons et cyclistes, sera détruit.

- Programme 2008 de subvention « Aménagement de sécurité en traversée d'agglomération » :

L'opération de la Commune d'Angles pouvant y prétendre consiste en la pose de coussins berlinois à Moricq.

- RD 747/Routes des Motettes :

Compte tenu du danger que représente le franchissement de la RD 747 pour les usagers alors que deux ronds-points ont été construits à proximité de la Route des Motettes, un arrêté municipal mettra en voie sans issue les deux tronçons situés de part et d'autre de la RD 747.

Les services de l'Agence Routière Départementale se chargeront de la création des fossés et de la construction des merlons, les services techniques municipaux ayant en charge la mise en place de la signalisation.

- RD 2747 Rue de la Pinoterie, Ville d'Angles :

La commune étudie la possibilité d'aménager un ralentisseur au plus près du virage. De plus, le déplacement des balises J11 permettrait également d'atténuer la vitesse.

- Aménagement Rue du Chemin de Fer :

Subventionné par une enveloppe de 15 000 € provenant des amendes de police, cette rue pourrait faire l'objet d'aménagement en 2009.

c) Eclairage public :

Mr SONNETTE Daniel, ainsi que plusieurs conseillers municipaux, demande à ce que l'éclairage public soit prolongé jusqu'à 2H du matin les soirs d'animations.

d) Lutte contre la Chenille processionnaire du pin :

Mr BOILEAU Jean-Claude, conseiller municipal, informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle technique de lutte contre la chenille est entreprise par le Syndicat concerné. Cette technique se définit par la diffusion de phéromones dans les milieux infectés afin de désorienter la sexualité des chenilles et ainsi atténuer leur taux de reproduction.

e) Hippodrome de la Malbrande Prix d'Angles :

Mme CLOPEAU Marie-France, conseillère municipale, informe les élus de la course hippique des Sables d'Olonne, le Mercredi 27 août 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23 h 45.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.